80e assemblée générale : discours de bienvenue

Autor(en): **Rais, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **49 (1945)**

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684516

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

80e Assemblée générale

DISCOURS DE BIENVENUE

par M. le Dr André Rais,
président de la Section delémontaine

Mesdemoiselles,
Mesdames,
Messieurs,
Chers Emulateurs,

La Société jurassienne d'Emulation fut fondée à Porrentruy, le 11 février 1847, sur une proposition de MM. Stockmar, conseiller d'Etat et Thurmann, ancien directeur de l'Ecole normale du Jura.

La première assemblée générale cependant, fréquentée par dix-sept personnes, eut lieu à Delémont, le 2 octobre 1849. Il y a donc quatre-vingt-seize années.

Pour la onzième fois, notre pittoresque cité épiscopale vous accueille aujourd'hui, Emulateurs de la verte et riante Ajoie, de la Prévôté de Moutier en Grandval, de l'Erguel vallonné, de la Franche Montagne des Bois, de Tramelan, de Bienne et de La Neuveville, de La Chaux-de-Fonds, de Bâle et de Berne, de Lausanne et de Genève.

Au nom de notre section delémontaine, au nom de notre antique cité, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues.

C'est un honneur pour nous de serrer la main à des amis, à des collaborateurs, à des concitoyens qui, sans distinction de parti ou de religion, n'ont qu'un but : encourager ou propager l'amour du Vrai ou principe de la science, l'amour du Beau ou principe de l'art, l'amour du Bien ou principe de la vertu et l'amour de Dieu ou principe de la religion. Delémont est fière et heureuse de vous posséder quelques heures, chers Emulateurs, car sa vieille âme ancestrale, douze fois centenaire, a tressailli d'allégresse en retrouvant en vous de bons et vrais Jurassiens.

Delémont !

Delémont qui à l'instar d'autres villes aurait pu célébrer en 1935, ses douze cents années d'existence, est une très ancienne localité. Le premier acte connu qui en fasse mention date des années 735-737. Patrimoine des ducs d'Alsace dès le VIIe siècle, le bourg est légué dans le courant du Xe aux puissants comtes de Montbéliard. A la mort de Louis Ier de Montbéliard, son second fils reçoit le comté de Ferrette et, par là même, la vallée de Delémont.

En 1271, le prince-évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, achetait la seigneurie de Ferrette à Ulrich Ier, comte de ce nom, pour le prix de 850 marcs d'argent [1]).

L'évêque de Bâle s'assure aussitôt de la fidélité de ses nouveaux sujets et, le 6 janvier 1289, il expédie aux bourgeois de Delémont leur première lettre de franchises. Cette importante charte peut se résumer en ces termes :

« Chaque bourgeois jouira des mêmes libertés qui sont l'apanage de la ville de Bâle.

Chaque maison de la cité pourra mesurer 40 pieds de largeur sur 80 de profondeur sans autre droit imposé que celui de 2 deniers par année.

Chaque bourgeois pourra posséder des fiefs nobles.

Tous les bourgeois qui ont des biens relevant de l'Evêché sont autorisés à les conserver.

Est approuvé tout ce qui sera fait pour l'utilité et la construction des bâtiments communaux, des murailles et de l'église. » [2])

La ville et la vallée de Delémont possèdent à présent leur chef, le maire [3]), nommé par l'évêque en personne, leur bannière et leur sceau, symboles des franchises reçues. La bourgade se met à l'abri des surprises par la construction d'une enceinte. La bourgade possède son église, sa maison ès bourgeois ou hôtel de ville, ses deux moulins, son foulon à chanvre, son martinet, sa vauche, sa maladière et même sa maison de bain ou Badstube.

Notre jeune capitale abrite, au début, une population uniquement agricole. Puis, vers 1390, assisté des écuyers Renaud de Malleray, Henri Vouge d'Undervelier, Hennemann de Courroux, Jacquelin de Wildenstein d'Eptigen, Jean-Thiébaud Mareschaux,

[1]) Trouillat II 205 No 156.
[2]) Delémont, archives municipales, original.
[3]) Nous l'appellerions aujourd'hui préfet. Après 1561, le maire épiscopal prendra le titre de châtelain, puis à partir de 1749 celui de grand-bailli.

Jean-Hennequin de Rambévaux, donzel Richard de Rambévaux, son fils, tous bourgeois gentilshommes et des bourgeois paysans Jean Boumenat de Courchapoix [1]), Henri Biderman, maître Jean fils Ruedi de Châtillon, Henri Baritat, Jacquat de Courcelon, Jehannenat le fils Riat de Montavon, Jehannenat et Riat frères, fils Jehannenin, Richard le gendre à Ner, Richard Lachat [2]), etc., le curé Pierre Charbon fonde les *Chandoilles* ou confrérie des Chandelles ou Corporations, à savoir : les Voigneurs ou cultivateurs, les Texerans ou tisserands ou merciers, les Chappuis ou charpentiers, les Guerrurriers ou cordonniers ou tanneurs et les Pelletiers ou tailleurs [3]).

Les Delémontains, jusqu'au milieu du XVe siècle, construisent leurs demeures en bois, en pisé et en torchis. Il a fallu une pénible expérience pour leur faire comprendre la nécessité de bâtir en pierre. Dans la nuit du 16 novembre 1487, un incendie d'une rare violence réduisait en cendre la ville, à l'exception de l'église et de six maisons.

Les princes-évêques de Bâle aimaient leur ville de Delémont. En 1289 déjà, Pierre Reich de Reichenstein décernait à la cité le titre flatteur sans doute de *reclinatorium deliciosum,* un agréable lieu de vacances ! Ne parlons pas de l'état lamentable et désastreux de l'Evêché au XVe siècle. La grande peste, la peste noire, le Schisme d'Occident, les innombrables guerres avaient réduit notre bourgade à vivre d'expédients. Or, le 15 septembre 1447, le prince Frédéric ze Rhein se reposait dans son château de Delémont. Affligé par le spectacle journalier de ses pauvres sujets qui frappaient sans discontinuer à sa porte, l'évêque fonde et dote l'hôpital-hospice de la cité.

Le XVe siècle se termine sur deux notes guerrières. Une vingtaine de Delémontains se battent aux côtés des Suisses à Grandson et à Morat. Ils rapportèrent de ces deux champs de bataille des armes et plusieurs objets enlevés aux Bourguignons. Les épées à deux mains furent transformées en scies, les canons des arquebuses à mèche, en tuyaux de fontaines et les piques et les hallebardes, en tire-braises. Seule, l'aiguière d'argent volée au Téméraire continua son service à l'hôtel de ville.

Nous sommes à l'époque de la guerre de Souabe. le 16e jour du mois d'août de l'année 1499, une troupe d'Autrichiens arrivent à Courrendlin pour y lever un butin. Le tocsin sonne. Un messager avertit en hâte les Delémontains qui, de suite, mobilisent. Il était temps !

[1]) *Courcepay,* dans le document original.
[2]) *Losechat* et *Loueschat.*
[3]) Originaux de 1390 environ dans les archives de la ville de Delémont.

Retranchés derrière la Sorne, les citadins reçoivent les Autrichiens par une nuée de flèches. Surpris, ceux-ci cherchent à se regrouper dans les champs de Dozière. C'est alors que le maire épiscopal, Jean Chaudecu, traverse la rivière suivi de ses soldats. Au bout d'une demi-heure, l'ennemi est battu ; mais deux bourgeois, Ulmann, le fils d'Hupperly et Ryat Buschel perdent la vie dans ce combat.

« Le XVIe siècle apporte à la ville, par suite des perturbations dues à la Réforme, un nouvel élément de progrès, celui de la vie intellectuelle. Bâle s'étant détaché de l'Evêché, le prince-évêque se retire dans le Jura et transporte sa résidence et son administration à Porrentruy. Par contre-coup, les charges administratives attachées à la place de Delémont gagnèrent en importance et en nombre et provoquèrent l'établissement de familles aisées dans la localité. Puis, le Chapitre de Moutier-Grandval vint s'y établir également ; la présence de ce corps d'ecclésiastiques au sein duquel étaient représentées les familles les plus importantes du pays, les Baldenstein, les Reinach, les Wicka, les de Maller et d'autres, contribua d'une manière sensible à favoriser le développement d'une bourgeoisie cultivée et instruite. » Pour s'en rendre compte, il suffit d'ouvrir l'inventaire de la bibliothèque de Walter Wicka, bourgeois et conseiller de ville ou celui de Jean-Germain Bajol, dit le Riche.

La guerre de Trente-Ans tisse un voile de désordre et plonge la ville de Delémont dans un dénuement sans pareil. On ne peut presque pas croire au total des sommes d'argent payées par la vallée de Delémont. Cette misère se prolongea jusqu'au XVIIIe siècle et aboutit aux Troubles de 1730 à 1740. Ce fut aussi le siècle des grandes constructions : le château, l'hôtel de ville, l'église.

Il serait curieux de retracer ici la vie des bourgeois de Delémont, au XVIe siècle, par exemple. Le centre de la cité était naturellement l'église et l'hôtel de ville. A la Saint-Jean-Baptiste de chaque année (24 juin), Delémont entrait en effervescence. Dès les 9 heures du matin, endimanchés, nos citadins passaient le porche de la collégiale [1]). A cette occasion, nos belles dames, coiffées d'un bonnet de prix, exhibaient leurs robes de taffetas émaillé de fleurettes, tandis que les jeunes filles, la tête serrée d'une couronne de fleurs naturelles, étaient heureuses de porter un nouveau tablier de soie.

Le conseil bourgeois se composait de quatorze personnes, divisées en deux séries, l'une entrante, l'autre sortante. L'élection

[1]) Depuis 1534, l'église paroissiale de Delémont était encore collégiale à la suite de l'arrivée du collège de chanoines de Moutier-Grandval.

d'« un gouvernement » avait lieu la veille au soir ; l'ancien conseil décidait alors de remettre ses attributions au nouveau. Le châtelain présentait la lettre que lui avait adressée le prince « comment ilz est ratenuz pour maire celle annez venant ».

La nuit, dit-on, porte conseil. Accompagnée du maire, la série sortante composée d'un maître-bourgeois et de six conseillers prenait place à l'église, le 24 juin, dans les bancs qui lui étaient réservés. Après l'office paroissial, pour complément d'information, le vieux conseil délibérait dans la sacristie. La séance terminée, les conseillers regagnaient leur chaise, tandis que le châtelain se tenait debout à *chansey,* autrement dit au chœur, devant le maître-autel.

Commençait alors la cérémonie de la prestation du serment.

Le chancelier municipal donnait connaissance de la lettre de l'évêque par laquelle il confirmait le châtelain dans sa charge. Il appelait ensuite les nouveaux élus qui se plaçaient à droite et à gauche du maire épiscopal. Les sept personnes désignées se rendaient dans la « chambrette » ou sacristie où ils élisaient « un homme » du vieux conseil « pour aider à gouverner les biens de la cité ». L'on revenait au chœur. Puis, le nouveau conseil prêtait le serment que voici entre les mains du châtelain :

Vous scares feaulx et leaulx a mon reverend tres honore et redoubtes seigneur Monsieur N. evesque de Bassle et avanceres son honnour et proffyt et celluy de son eveschiez, ausi celluy de la ville et destourberes son dommaige de tous voustre pouhoir. Et ausi que scares obeissant a luy et a son officiers et gouvarneres la ville a mieulx que scares et les biens dicelle, biens et leaullement sans en user hors de raisson ne a oultraige cellong voustre entendement. Et celleres le secret du conseilz a tous vostre vie et cen que vous scaroit demandez par serment que vous le relateres soit en election ou en raport a vray, sens en tresportez personnes. Et les offices que vous scaront enchergier, vous les exerceres en bonne equitez, tant pour le povre comment pour le riches, et maintiendres les bonne us costumes franchisse et libertez de la ville de tous voustre pouhoir. Et ce ne laisseres pour amour ne favour, ne aultre chousse que soit le tout sens abot et malengin quelconques. Vous jures cecy que auxi vous aide Dieu et les sains et sainctes [1]).

Après la lecture du rôle de la ville, le châtelain prêtait serment entre les mains du nouveau conseil et l'assemblée bourgeoise entre les mains du châtelain.

A midi, les chefs de famille arrivaient à l'hôtel de ville, chacun avec son écuelle contenant son « mangier ». Le conseil leur

[1]) Ordonnance de police de la ville de Delémont du 25 novembre 1530 p. 6 et 7.

offrait gratuitement le vin, tandis qu'au souper le maître-bourgeois « semontait », c'est-à-dire invitait qui bon lui semblait.

Le lendemain matin, dès 4 heures, le maire et le conseil assistaient à la reddition des comptes. Ces choses terminées, on passait aux nominations des officiers et des serviteurs de la ville : le maître-bourgeois, son conforteur ou lieutenant, le bandelier, l'Unzuchter, le secrétaire, le maître-d'école, le petit-vœble ou sergent de ville, le Werckmeister ou maître-chappuis, le conducteur des horloges, le clavier ou sacristain, les portiers des trois portes de la cité, les deux sages-femmes, l'hospitalier, le messager, les bergers des différentes proyes, les taxeurs du vin, les taxeurs de la viande, les banvarts du commun, les banvarts des fontaines, les banvarts des bois, les guets de nuit, les revarcheurs du feu. Les bouchers et les cabaretiers devaient être agréés chaque année. Tout ce petit monde promettait d'être loyal et féal à leur très honoré et très redouté prince et seigneur, Monsieur l'évêque de Bâle, promettait d'avancer son profit, celui de l'évêché et celui de la ville, et s'engageait à maintenir les bons us et coutumes de cette dernière.

La séance officielle étant terminée, gouvernants et gouvernés allaient à la messe.

Les fêtes de la prestation du serment se terminaient par un repas à plat unique, auquel assistaient non seulement le conseil et ses officiers, mais encore les prêtres et les gentilshommes, les anciens conseillers, les vœbles et les banvarts. L'on servait un potage très gras, puis un excellent « *bulli* » encadré par toutes les salades du pays.

Après dîner, l'on allait voir ceux ou celles qui étaient enfermés dans le célèbre et sympathique virat pour avoir dérobé des fruits ou dit des gros mots ou pour avoir déclaré, comme compère Guillot le fit le 21 juillet 1646, « qu'il n'y avait que deux conseillers au conseil qui avaient de l'esprit et que tout le reste était des fols et des bêtes »[1]).

Si, à la Saint-Jean-Baptiste, l'on mangeait bien, à toutes les occasions, l'on buvait ferme et bon sous le régime de nos princes-évêques.

Les Gossin de Crémines s'étaient fait une renommée de cent lieues à la ronde. La fille d'Hansol Gossin n'apportait-elle pas chaque semaine un excellent fromage à trois sous la livre ? La ville de Schwyz n'envoyait-elle point, elle aussi, ses fromages à pâte résistante ? Et, je puis vous assurer que le maire et ses conseillers avaient un faible pour les « têtes de moine », « fromage très gras »,

[1]) Procès-verbaux du conseil 1641-1653, p. 211 v.

note le chancelier municipal, offert par l'abbé de Bellelay. La maison bâloise de comestible Onofrio ne régalait-elle pas le conseil de ses saumons ? C'était le bon vieux temps ! 1700 ! Et, si à chaque instant, pour une visite et pour un vin d'honneur, pour le curé et pour les capucins, pour les chanoines de Moutier-Grandval et pour leur prévôt, pour les grands chanoines de Bâle et pour le châtelain, on banquetait à l'hôtel de ville très tôt dans l'après-midi ou très tard dans la nuit, le maître-bourgeois n'oubliait pas ses administrés. Le 24 juin de chaque année, il distribuait aux bourgeois et aux veuves 15 tines de vin d'Alsace — 800 litres. Et ces 800 litres coûtaient en 1766 la somme de 110 livres 19 sous, soit 220 francs or.

Le conseil descendait-il aux archives pour examiner un document, avait-il une conférence avec messires les chanoines de Moutier au sujet de la nomination d'un nouveau médecin, invitait-il le curé pour lui demander d'instituer des prières publiques pour l'élection d'un nouveau prince, discutait-il une demi-heure pour savoir s'il fallait envoyer, oui ou non, une requête à l'évêque pour obtenir la permission de faire gras pendant le carême, il prenait toujours un verre de vin pour éclairer ses vues, ou bien « l'on reconnaissait les honorables, discrets et prudents seigneurs, messieurs maire et conseil d'un honnête boire et manger » [1]).

Et quel vin ! C'était du vin d'Alsace (1723), des vins muscas de Frontignan (Montpellier), de Bourgogne, de Poligny (Long-le-Saunier), de l'excellente Côte-Rôtie (Lyon), d'Espagne, de Lunel.

Un soir, après un banquet, — c'était en 1703 — le conseil fait « l'expérience du café ». On boit une, deux, trois tasses de ce nouveau breuvage. Le maître-bourgeois Jean-Guillaume Hennet essaie une fine champagne. Il vide un petit verre dans sa tasse. Tous les conseillers imitent ce geste. L'« expérience est renouvelée trois, quatre, cinq et six fois ».

Joyau le plus précieux de la mitre épiscopale, Delémont, du XIIIe au XVIIIe siècles vit la vie d'une petite cité campagnarde et un tantinet cancanière. Les maîtres-bourgeois, ses chefs, amis des lettres et des arts, ont travaillé à l'embellissement de leur ville.

Les fontaines monumentales donnent beaucoup d'animation et d'originalité aux rues et aux places publiques. Elles datent du dernier quart du XVIe siècle.

La première église romane portait le millésime de 1200. En

[1]) Cf. P.-V. du conseil 1454-1562 p. 52 et 1702-1709 p. 589.

1487, ce lieu saint était recouvert d'un « demy toy en tielles », c'est-à-dire d'un toit revêtu de tuiles et d'essendelles.

La deuxième église, de style gothique, avait été construite en 1496 par Hans Nussdorf, maître de l'œuvre de la cathédrale de Bâle. Un maître-autel polychrome de toute beauté décorait le chœur. Ce maître-autel avait été sculpté de 1508 à 1510 par le Bâlois Martin Lebzelter [1]). Il n'en reste plus hélas qu'un dessin de la main même de cet artiste et trois statues [2]).

La troisième église paroissiale, conçue dans le style sobre de l'époque date de 1764. Elle a été élevée d'après les plans de l'architecte Pierre-François Paris [3]), plans quelque peu modifiés par Gaetano-Matteo Pisoni d'Ascona, auteur de la cathédrale de saint Ours à Soleure.

A côté de l'église paroissiale, la préfecture était le seul bâtiment en pierre, signalé dans les actes de la fin du XIVe siècle [4]). Les voûtes du rez-de-chaussée et les murs du premier étage sont encore de cette époque lointaine. Au XVIe siècle, cette propriété qui appartenait aux nobles de Sigelmann, s'appelait « Franche courtine ». Celui qui se réfugiait dans son enceinte jouissait du droit d'asile. Les princes-évêques, à plus d'une reprise, ont tenté de supprimer ce privilège, mais ils se heurtèrent toujours à l'opposition des habitants. En 1525 déjà, la bourgeoisie de Delémont demandait instamment à l'évêque « que la châtellenie demeure un asile pour pouvoir s'y réfugier comme d'ancienneté » [5]). Rachetée en 1627 par Guillaume Rinck de Baldenstein et restaurée en 1717 par Jacques-Conrad de Reinach, cette demeure servit de résidence aux châtelains du prince-évêque, d'où son nom châtellenie. Deux plaques en pierre de Bourrignon indiquent les armoiries de ces deux souverains.

L'ancien hôtel de ville avait été édifié en 1435. Au début de l'année 1741, on s'aperçoit que ses façades est et sud ne sont plus assurées [6]). Le conseil décide donc sa démolition.

[1]) Originaire d'Ulm. S'établit à Bâle en 1492.

[2]) Le dessin est au Musée jurassien ainsi que les statues de saint André et de saint Laurent. Celle de saint Marcel se trouve au fond de l'église paroissiale, à gauche en entrant.

[3]) Géomètre au château de Porrentruy, originaire de Besançon ; il fut aussi conseiller aulique, directeur des ponts et chaussées.

[4]) Cf. Trouillat IV 837 ; B 239/8 aux archives de l'Evêché.

[5]) T K P 1 No 3.

[6]) P.-V. du conseil 1738-1744 p. 399.

Les premiers plans sont établis par le conseiller épiscopal Humbert[1]). Le 15 juin, le magistrat est informé de l'arrivée à Bâle d'un architecte fort capable, « auteur de la maison de l'ordre teutonique »[2]). Sur ces entrefaites, le châtelain mande « le sieur Giovanni-Gaspari Bagnato[3]), italien et architecte expert qui séjourne actuellement en Alsace »[4]).

Le 6 juillet, Bagnato présente aux conseillers les nouveaux plans du futur hôtel de ville. Le marché est conclu le 31 mars 1742 pour la somme de 6000 livres bâloises — 12.000.— fr. or de notre monnaie[5]). « On juge alors convenable d'en avertir Son Altesse qui, le 12 avril, témoigne sa satisfaction et encourage le conseil à construire un nouvel édifice »[6]). Ce gracieux monument de style renaissance fut terminé en 1745. Il fut défiguré malheureusement par l'adjonction, en 1866, du troisième étage.

A l'occasion de la construction du poste sanitaire P. A. de Delémont, d'anciens murs furent mis à jour entre l'aile ouest du château actuel et le Châtelet ou Schaffnerie ou bâtiment de la recette épiscopale. La surveillance quotidienne de ces travaux a permis d'établir d'excellents relevés et de prendre de bonne photographies. Nous avons ainsi retrouvé les quatre périodes de construction.

Ire période : XIIIe-XIVe siècles. Le château est situé au sud-ouest de la ville. Il mesure 19 m. de longueur sur 11 m. de largeur. Flanqué d'une tour circulaire au nord-ouest, il était entouré, à l'intérieur même de la cité, d'un petit mur d'enceinte et d'un fossé rempli d'eau, large de 10 m. et profond de 185 cm. La « salle des chevaliers », voûtée, supportait à l'aide de ses trois piliers les trois étages de ce vieux manoir.

IIe période : 1488. Le château est détruit le 16 novembre 1487 par un incendie qui dévore la ville entière, à l'exception de quelques maisons seulement. Il est reconstruit dès 1488 ; les caves voûtées qui reposent sur la « salle des chevaliers », sont de cette époque.

[1]) Claude-Modeste Humbert, conseiller aulique, nommé le 5 avril 1753 procureur général. Fils de Jean-Guillaume, né en 1694, originaire de Maîche, naturalisé le 1er octobre 1731. Décédé le 25 mai 1769, à Porrentruy.

[2]) P.-V. 1738-1744 p. 428.

[3]) Né à Côme, décédé en 1757 à l'île de Mainau.

[4]) P.-V. 1738-1744 p. 438.

[5]) Ib. p. 518, 519.

[6]) Ib.

Ernest Faivet, le nouveau préfet de Delémont, de M. Lovis, maire, et de M. Philippe, maître bourgeois de cette ville, de M. Alfred Stauffer, ancien conseiller d'Etat, de M. Louis Bueche, architecte à Saint-Imier, représentant de Pro Jura, de M. Fr. Reusser, avocat des mineurs à Moutier, président de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, de M. Roth de Bâle, délégué de la Société générale suisse d'histoire, de M. Bourquin de Neuchâtel, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, de différents représentants de la presse jurassienne, etc.

1. *Discours de bienvenue.* — La séance officielle est ouverte à 9 h. 45 par de brefs mais chaleureux souhaits de bienvenue que prononce M. le Dr André Rais, archiviste et président de la Section de Delémont, et qu'il fait suivre d'une rapide esquisse de quelques faits intéressant l'histoire delémontaine.

Puis M. Jean Gressot, conseiller national, vice-président central, prend possession du fauteuil présidentiel, remercie M. le Dr Rais pour ses compliments et le félicite chaleureusement pour le talent avec lequel il sait « ressusciter le passé ». Après avoir excusé M. Ali Rebetez, président central, que la maladie oblige à garder le lit, il adresse à son tour, en son nom personnel et à celui du Comité central, le salut le plus cordial aux membres des autorités civiles fédérales, cantonales et locales, aux membres des autorités judiciaires, aux militaires, aux délégués des sociétés correspondantes, aux représentants des deux grandes associations jurassiennes, *Pro Jura* et *A. D. I. J.*, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Comité central. Il présente ses compliments respectueux à Mme Rossel et à ses enfants pour le profond attachement qu'ils témoignent à notre association.

Il donne ensuite connaissance des excuses qui lui sont parvenues pour l'assemblée de ce jour, relevant spécialement les termes flatteurs des lettres de MM. von Fischer, archiviste cantonal, Albert Comment, Juge fédéral et Hippolyte Sautebin, professeur en retraite.

2. *Rapport d'activité.* — M. Gressot donne lecture du rapport d'activité que M. Rebetez, président central a fait paraître dans le 48e volume des *Actes*. Ce rapport est approuvé tacitement.

3. *Comptes de l'année 1944.* — Ces comptes, dont un extrait figure également dans les *Actes*, ont été vérifiés par MM. Walzer et Rothenbuhl de la Section de Lausanne, qui en recommandent l'acceptation avec de chaleureux remerciements à M. Rebetez qui,

à côté de sa charge de président, assume la tenue de la comptabilité. M. Walzer confirme le rapport écrit qui figure à la fin des comptes. Ceux-ci sont approuvés par l'assemblée unanime.

M. Jules Cuenin et Etienne Philippe, de la Section de Delémont, sont désignés pour vérifier les comptes de l'année 1945.

4. *Réélection du Comité central.* — M. Gressot fait part des décisions prises la veille par la délégation générale et propose, au nom de celle-ci, la réélection de M. Rebetez comme président central, ce qui a lieu par acclamations. Puis sont confirmés comme membres du Comité central, MM. Jean Gressot, conseiller national, Georges Boinay, Dr en droit, avocat et notaire, Paul Christe, avocat et greffier, Paul Cuttat, pharmacien, Victor Henry, préfet et Alfred Ribeaud, Dr en droit, président du tribunal. Enfin pour remplacer M. Gustave Amweg, décédé et M. Jules Bourquin, démissionnaire, sont désignés à l'unanimité M. Xavier Billieux, secrétaire municipal et M. Edmond Gueniat, Dr ès-sciences, professeur à l'Ecole cantonale.

5. *Lieu de la prochaine assemblée générale.* — Sachant que M. Eugène Péquignot, président de la Section de Berne aurait grand plaisir à présider la prochaine assemblée générale, la Section de Saignelégier, à qui revenait le tour d'organiser cette manifestation, s'est désistée en faveur de la ville fédérale. M. Péquignot déclare que la section qu'il dirige serait enchantée d'accueillir en automne 1946, les membres de notre association et donne l'assurance qu'il s'efforcera de créer, pour cette circonstance, une atmosphère spécifiquement jurassienne. Sur cette assurance, que personne ne met d'ailleurs en doute, la Section de Berne est chargée d'organiser la prochaine assemblée générale.

6. *Programme d'activité.* — M. Gressot présente le programme d'activité de notre société pour l'année prochaine. Il comporte la publication du glossaire des Patois d'Ajoie de M. Vatré de Genève (glossaire qui est à l'impression), l'Armorial du Jura et le Livre d'Or des familles jurassiennes dont la commission d'études a été réorganisée sous la présidence de M. le Dr Rais, l'enquête sur le Folklore, l'organisation d'excursions historiques et archéologiques et le concours littéraire au sujet duquel il faudra tenir compte des expériences peu favorables faites ces dernières années. A ce propos, la Commission du Prix littéraire s'efforcera de prendre liaison avec les établissements scolaires du Jura et d'intéresser, davantage que par le passé, notre jeunesse studieuse aux concours qu'organise notre association.

Ernest Faivet, le nouveau préfet de Delémont, de M. Lovis, maire, et de M. Philippe, maître bourgeois de cette ville, de M. Alfred Stauffer, ancien conseiller d'Etat, de M. Louis Bueche, architecte à Saint-Imier, représentant de Pro Jura, de M. Fr. Reusser, avocat des mineurs à Moutier, président de l'Association pour la défense des intérêts du Jura, de M. Roth de Bâle, délégué de la Société générale suisse d'histoire, de M. Bourquin de Neuchâtel, délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville, de différents représentants de la presse jurassienne, etc.

1. *Discours de bienvenue.* — La séance officielle est ouverte à 9 h. 45 par de brefs mais chaleureux souhaits de bienvenue que prononce M. le Dr André Rais, archiviste et président de la Section de Delémont, et qu'il fait suivre d'une rapide esquisse de quelques faits intéressant l'histoire delémontaine.

Puis M. Jean Gressot, conseiller national, vice-président central, prend possession du fauteuil présidentiel, remercie M. le Dr Rais pour ses compliments et le félicite chaleureusement pour le talent avec lequel il sait « ressusciter le passé ». Après avoir excusé M. Ali Rebetez, président central, que la maladie oblige à garder le lit, il adresse à son tour, en son nom personnel et à celui du Comité central, le salut le plus cordial aux membres des autorités civiles fédérales, cantonales et locales, aux membres des autorités judiciaires, aux militaires, aux délégués des sociétés correspondantes, aux représentants des deux grandes associations jurassiennes, *Pro Jura* et *A. D. I. J.*, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Comité central. Il présente ses compliments respectueux à Mme Rossel et à ses enfants pour le profond attachement qu'ils témoignent à notre association.

Il donne ensuite connaissance des excuses qui lui sont parvenues pour l'assemblée de ce jour, relevant spécialement les termes flatteurs des lettres de MM. von Fischer, archiviste cantonal, Albert Comment, Juge fédéral et Hippolyte Sautebin, professeur en retraite.

2. *Rapport d'activité.* — M. Gressot donne lecture du rapport d'activité que M. Rebetez, président central a fait paraître dans le 48e volume des *Actes*. Ce rapport est approuvé tacitement.

3. *Comptes de l'année 1944.* — Ces comptes, dont un extrait figure également dans les *Actes*, ont été vérifiés par MM. Walzer et Rothenbuhl de la Section de Lausanne, qui en recommandent l'acceptation avec de chaleureux remerciements à M. Rebetez qui,

à côté de sa charge de président, assume la tenue de la comptabilité. M. Walzer confirme le rapport écrit qui figure à la fin des comptes. Ceux-ci sont approuvés par l'assemblée unanime.

M. Jules Cuenin et Etienne Philippe, de la Section de Delémont, sont désignés pour vérifier les comptes de l'année 1945.

4. *Réélection du Comité central.* — M. Gressot fait part des décisions prises la veille par la délégation générale et propose, au nom de celle-ci, la réélection de M. Rebetez comme président central, ce qui a lieu par acclamations. Puis sont confirmés comme membres du Comité central, MM. Jean Gressot, conseiller national, Georges Boinay, Dr en droit, avocat et notaire, Paul Christe, avocat et greffier, Paul Cuttat, pharmacien, Victor Henry, préfet et Alfred Ribeaud, Dr en droit, président du tribunal. Enfin pour remplacer M. Gustave Amweg, décédé et M. Jules Bourquin, démissionnaire, sont désignés à l'unanimité M. Xavier Billieux, secrétaire municipal et M. Edmond Gueniat, Dr ès-sciences, professeur à l'Ecole cantonale.

5. *Lieu de la prochaine assemblée générale.* — Sachant que M. Eugène Péquignot, président de la Section de Berne aurait grand plaisir à présider la prochaine assemblée générale, la Section de Saignelégier, à qui revenait le tour d'organiser cette manifestation, s'est désistée en faveur de la ville fédérale. M. Péquignot déclare que la section qu'il dirige serait enchantée d'accueillir en automne 1946, les membres de notre association et donne l'assurance qu'il s'efforcera de créer, pour cette circonstance, une atmosphère spécifiquement jurassienne. Sur cette assurance, que personne ne met d'ailleurs en doute, la Section de Berne est chargée d'organiser la prochaine assemblée générale.

6. *Programme d'activité.* — M. Gressot présente le programme d'activité de notre société pour l'année prochaine. Il comporte la publication du glossaire des Patois d'Ajoie de M. Vatré de Genève (glossaire qui est à l'impression), l'Armorial du Jura et le Livre d'Or des familles jurassiennes dont la commission d'études a été réorganisée sous la présidence de M. le Dr Rais, l'enquête sur le Folklore, l'organisation d'excursions historiques et archéologiques et le concours littéraire au sujet duquel il faudra tenir compte des expériences peu favorables faites ces dernières années. A ce propos, la Commission du Prix littéraire s'efforcera de prendre liaison avec les établissements scolaires du Jura et d'intéresser, davantage que par le passé, notre jeunesse studieuse aux concours qu'organise notre association.

D'autre part M. Gressot, au nom de la délégation générale et du Comité central, souligne la nécessité d'élargir les horizons de notre association et de ses *Actes*. S'exprimant au nom de la délégation générale, M. Gressot estime qu'il ne s'agit pas, bien entendu, de brûler les papiers d'origine de notre société et les titres de noblesse qu'elle s'est acquisee au cours de son activité presque centenaire ; mais nous ne pouvons plus nous complaire dans un régionalisme trop étroit, qui a d'ailleurs répondu longtemps à une nécessité. A l'heure actuelle nous devons voir plus loin et plus haut, en ce sens que nous ne devons pas hésiter à patronner des manifestations et à publier des travaux qui dépassent le cadre un peu étroit de notre petite patrie jurassienne et qui seront en rapport avec la culture mondiale.

M. P. O. Bessire, professeur à l'Ecole cantonale de Porrentruy, relève que c'est avec beaucoup d'intérêt qu'il a entendu le rapport présidentiel sur l'activité de la société. Il se dit heureux de constater que la Société est dirigée avec dévouement, fermeté et diligence. Il s'étonne cependant de voir reparaître, dans ces rapports d'activité, avec une régularité déconcertante, toujours les mêmes objets : Armoiral, livre d'or des familles, folklore, etc. On affirme que les commissions sont au travail et que celui-ci avance normalement. Mais on n'en voit pas le résultat. Aussi bien, M. Bessire insiste-t-il auprès du Comité central pour qu'il stimule l'activité des commissions, afin que l'un au moins des ouvrages promis depuis longtemps voit enfin le jour.

M. Bessire prétend d'autre part que la Section de Porrentruy n'existe plus guère que sur le papier, dans les *Actes* et dans le livre de caisse. Cette section compte deux cent cinquante membres qui ne se connaissent guère, n'ayant plus été réunis en assemblée locale depuis plusieurs années. Dans le temps, la Section de Porrentruy tenait périodiquement des séances où l'on entendait des communications qui étaient suivies de discussions souvent fort intéressantes. Aujourd'hui le Comité central, qui est en même temps comité de la Section de Porrentruy, semble ignorer cette dernière. M. Bessire demande que le Comité central lui rende son autonomie et sa liberté d'action, que des séances soient régulièrement convoquées, dans lesquelles chacun parlera de ce qu'il sait. C'est ainsi, estime-t-il, que l'on entretiendra et développera « le noble sentiment de l'émulation dont nous nous réclamons tous et pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui ».

M. Bessire signale enfin que, au cimetière Saint-Germain à Porrentruy, l'on peut voir, non sans mélancolie, des tombes complètement abandonnées de Thurmann, de Trouillat, de Péquignot

et de Louis Valentin Cuenin, qui ont pourtant droit à la reconnaissance de notre association. Il demande que celle-ci prenne soin de ces tombes.

M. Bessire résume ainsi ses propositions :

a) le Comité central fera exécuter jusqu'au bout les travaux qu'il patronne ;

b) la Section de Porrentruy sera rétablie dans ses prérogatives suivant des principes démocratiques ;

c) la Société jurassienne d'Emulation fera entretenir, au cimetière Saint-Germain de Porrentruy, les tombes abandonnées des membres mentionnés plus haut.

M. Gressot, après avoir rendu hommage aux sentiments élevés qui ont dicté l'intervention de M. le professeur Bessire, relève que des travaux comme l'Armorial doivent avoir un fond scientifique qui nécessite de très longues et minutieuses recherches. Il conteste que la Section de Porrentruy soit une section fantôme et pour preuve de l'activité qu'elle déploie, il invoque les rapports publiés dans les *Actes*. Et il pose en fait que, si M. Bessire a raison lorsqu'il déplore et critique l'absence de réunions locales, les essais tentés il y a quelques années dans le sens proposé n'ont eu aucun succès.

D'accord avec M. Gressot l'assemblée décide de renvoyer la proposition de M. Bessire au Comité central pour étude.

7. *Mutations dans l'état des sociétaires.* — Une fois de plus, nous pouvons nous réjouir du nombre élevé des adhésions que nous enregistrons aujourd'hui (voir la liste complète à la fin du volume). Malgré les temps particulièrement pénibles que nous venons de traverser, un bel effort a été fait dans nos section pour assurer un recrutement normal, qui est la preuve de l'intérêt dont notre association continue à jouir dans tous les milieux jurassiens et qui fait bien augurer de l'avenir.

Puis l'assemblée se lève pour rendre hommage aux membres décédés depuis la dernière assemblée au nombre desquels figurent notamment M. Gustave Amweg, notre président d'honneur et M. Jean Rossel, Juge fédéral, dont M. Gressot évoque la mémoire.

8. *Révision statutaire.* — L'assemblée unanime acquiesce à la proposition faite par le Comité central et approuvée par la délégation générale de biffer les deux dernières phrases de l'art. 35 des statuts, aux termes desquels l'impression des *Actes* devrait être

confiée à une maison établie dans le Jura bernois.

En outre, le principe d'une refonte complète des statuts actuels est admis et le Comité central est chargé de préparer un projet qui sera soumis à l'examen des sections.

9. *Divers.* — M. Gressot signale que, d'accord avec la délégation générale, le Comité central fera une démarche officielle auprès du gouvernement bernois pour obtenir chaque année un subside, les ressources dont dispose notre association, malgré l'appui généreux que lui accordent *Pro Jura et l'A. D. I. J.* étant notoirement insuffisantes pour réaliser les buts d'intérêt public qu'elle poursuit.

M. Boivin, de la Section de Berne, demande qu'une intervention soit également faite auprès du gouvernement cantonal pour que soit entrepris l'examen des suggestions contenues dans le mémoire que nous lui avons adressé, la réponse donnée au Grand Conseil à M. Schlappach n'étant pas de nature à donner satisfaction au Jura. Il propose au Comité central de s'adjoindre pour cette démarche, la députation jurassienne au Grand Conseil et aux Chambres fédérales, ainsi que les personnalités jurassiennes de la magistrature et de l'administration, ce dont il est pris acte.

M. Migy, maire de Saint-Ursanne, tout en s'excusant du petit nombre de sociétaires que compte le Clos-du-Doubs demande à notre association de faire l'honneur à la pittoresque petite cité qu'il dirige, d'y venir une fois tenir ses assises ; ce vœu est renvoyé au Comité central pour examen.

Il est 11 h. 20 quand cette laborieuse séance administrative prend fin.

Un vin d'honneur accompagné de délicieuses « quiches » delémontaines est offert par la Municipalité et la Bourgeoisie de Delémont à l'assistance qui témoigne sa plus vive gratitude.

II. Séance littéraire

Au cour de cette séance qui doit être écourtée vu l'heure avancée, M. le Dr Rais archiviste à Delémont présente quelques pages d'un travail très fouillé sur les « Rues delémontaines », travail qu'on trouvera plus loin.

M. le Dr Herbert-A. Cahn, directeur des Monnaies et Médailles de Bâle nous entretient de monnaies du IVe siècle trouvées à Bassecourt (voir également plus loin).

Enfin M. Gilbert Beley, avocat et greffier du tribunal de Delémont apporte une note poétique des plus délicates, en lisant et en commentant des vers d'une délicieuse fraîcheur dus à la plume de Mlle Adèle Sautebin, institutrice à Tavannes.

Cette séance, suivie avec le plus vif intérêt par l'assistance est close à 13 heures, après que M. Gressot eût adressé de chaleureux remerciements aux auteurs des travaux présentés.

III. Le banquet

Que dire du banquet qui suivit et qui fut servi dans la grande salle de l'Hôtel du Soleil ?

Le repas fut savoureux et abondant.

M. Gilbert Beley, qui présida à la partie oratoire et récréative, fut un major de table fort disert et très en verve. La manifestation fut agrémentée par de charmantes productions du Groupe des costumes de Delémont dirigé avec talent par Mlle Hof, ainsi que par une pièce en un acte de Jacques Mairens « On ne badine pas avec l'argent ».

M. le conseiller d'Etat Möckli, après avoir souligné l'excellente impression qu'il emportera de la journée, affirme que les Bernois de langue allemande s'efforcent de comprendre les aspirations du Jura et que le gouvernement examinera avec bienveillance les vœux des Jurassiens, si ceux-ci font preuve d'unité de vues.

M. Roth de Bâle, apporte le salut fraternel de la Société suisse d'histoire et d'archéologie. M. Bourquin de Neuchâtel évoque avec beaucoup de finesse la joie qu'il éprouve à venir presque chaque année fraterniser avec nos membres. MM. Faivet préfet et Lovis maire, saluent chaleureusement les hôtes de Delémont et souhaitent qu'ils remportent de cette journée le meilleur souvenir. Enfin M. Reusser, avocat des mineurs à Moutier, souligne l'excellent esprit de collaboration qui anime nos trois grandes associations jurassiennes, l'Emulation, Pro Jura et l'Association pour la défense des intérêts du Jura.

Mais tout prend fin... même les réunions les mieux réussies. M. Gressot donne connaissance du télégramme de félicitations et de bons vœux adressé à notre président central M. Rebetez, dont chacun regrette l'absence ; il remercie acteurs et chanteurs pour leur aimable collaboration, ainsi que M. Nussbaum, notre hôte du

jour pour l'excellence de son repas ; il félicite M. le Dr Rais et la Section delémontaine pour la parfaite organisation de la manifestation qui prend fin et souhaite que tous les participants garde un bon souvenir de cette journée et se retrouvent à Berne l'an prochain.

Il est permis de conclure, avec le correspondant du journal *Le Démocrate,* que cette 80e assemblée générale fera époque dans les annales de la Société jurassienne d'Emulation.

Le Secrétaire central : CHRISTE.